

COMPTE-RENDU de la Séance du Conseil Municipal du Lundi 9 juin 2008
--

Date de la convocation 3 juin 2008

PRESENTS : MM MAURY, MOTY J, ROUSSE, BARDY, GEFFRE, GUENON, PIALAT, HITIER, FREVILLE, BAGOUET
MMES BOURRINET, DUCLOUT, LABUSSIÈRE, DUVAL, EVEILLE, SAINT LOUPT

POUVOIRS : M MOTY Bruno avec procuration à M MOTY Joël

EXCUSES : Mme GAILLOT

ABSENTS : M LINTHOUT

DEMANDES D'URBANISME

- Décision d'autoriser Monsieur le Maire à déposer toutes demandes d'urbanisme concernant la commune aux services de la Direction Départementale de l'Équipement.

REFECTION PARKINGS RUE DE LA TUDE

- Décision de confier la réfection des parkings longeant la rue de la Tude devant l'Intermarché à l'entreprise SENTOU – 24410 PARCOUL pour un montant HT de 1 878€.

CONVENTIONS

- En raison de travaux de voirie prévus à la Communauté de Communes, un accord de principe est donné pour l'établissement d'une convention de mise à disposition de Bernard PAJOT et Jean-marie DOUGAL avec la Communauté de Communes qui en précisera les modalités. Les modalités financières, techniques ainsi que la durée de cette convention seront soumises à approbation lors de la prochaine séance de Conseil Municipal.
- Accord est donné pour l'établissement dans le cadre des festivités du jumping International organisé par l'ASCAC, du 7 au 10 août 2008, d'une convention de mise à disposition de personnel et de matériel pour 4 employés communaux, pendant la mise en place, le déroulement et l'après manifestation et une convention de mise à disposition de matériel (tivolis, tribunes, cylindre compacteur, photocopieurs, véhicule pick-up) avec cette association, à titre gratuit.
- Dans le cadre de la mise en place de la saison piscine, Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de mise à disposition de personnel d'exploitation et d'entretien de la piscine ainsi que la convention de mise à disposition de matériel, compteurs d'eau et d'électricité avec la Communauté de Communes du Pays de Chalais.
- Décision d'établir avec la Maison de Retraite deux conventions : une de location du cloître du 30 juillet au 3 septembre 2008 pour 500 € par semaine pour l'exposition des métiers d'Art, et une de mise à disposition à titre gracieux du verger du Château pour le 13 juillet 2008 afin de pouvoir tirer le feu d'artifice du Château.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Maire de signer des conventions de disponibilité avec le Service Départemental d'Incendie et de secours de la Charente pour les 2 employés communaux sapeurs pompiers volontaires qui en préciseront les modalités.

SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL EN CAS DE GREVE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS DU 1^{ER} DEGRE

- Présentation du projet de service minimum d'accueil dans les écoles et décision d'étudier le dossier avec les différents partenaires afin de présenter des conditions favorables d'accueil des élèves en cas de grève.

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS – PLAN LOCAL D'URBANISME

- Le PLU est actuellement en cours d'étude. Il est profondément remis en cause par la DDE.

VOIE COMMUNALE N°123

- Décision complémentaire à celle du 7 décembre 2007 : décision de la vente à la Communauté de Communes de la partie de la voie communale déclassée ainsi que d'une partie de la parcelle 1260p pour 1 €, pour permettre la création du lot n°3 de la ZA de Labaurie.

ASSAINISSEMENT : REHABILITATION DE LA STATION D'EPURATION

- Suite à des contraintes de collecte de données nécessaires à l'avancement de l'étude de réhabilitation de la station d'épuration par Hydraulique Environnement (bureau d'étude), il y a lieu d'établir des ordres de service de régularisation des délais. Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes pièces nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

ENQUETE PUBLIQUE CHEMIN RURAL « La Belle Etoile »

- Considérant qu'aucun avis défavorable n'a été exprimé pendant l'enquête publique qui s'est déroulée du 19 février au 4 mars 2008 sur le projet de déclassement, vente et changement d'assiette d'une partie du chemin rural (210 mètres) situé au lieu dit « la Belle Etoile », un avis favorable est donné par le Conseil Municipal à ce projet, mais décide qu'il ne prendra effet que suite à la réalisation du « nouveau chemin » sur la parcelle 1279 par Melle GENDRE.

DELEGUES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

- Considérant les statuts du SDEG, décision que le Secteur Intercommunal d'Énergies de Chalais-Aubeterre sera représenté pour la commune comme suit :
Titulaire : FREVILLE Claude

Suppléant : BARDY Yves

- Considérant les statuts du Syndicat de la Font des Abîmes, décision que le syndicat sera représenté pour la commune comme suit :
Titulaires : FREVILLE Claude, PIALAT Jean-Claude

DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRIFICATION CHALAIS AUBETERRE

Suite à la modification des statuts du SDEG par notamment la suppression des syndicats intercommunaux d'électrification et leur remplacement par des secteurs intercommunaux d'énergies, et considérant qu'il y a lieu de rationaliser le périmètre de coopération, décision à l'unanimité du Conseil Municipal de la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Électrification de Chalais-Aubeterre,

SUBVENTION

- Décision d'accorder au Centre Social et Culturel une subvention exceptionnelle de 100 € pour la participation à la manifestation présentée par la compagnie « la moderne droguerie théâtre » dans le cadre de l'animation des jardins associatifs les 7 et 8 juin 2008.
- Refus du Conseil Municipal d'octroyer une subvention pour le voyage scolaire d'une élève du LEPA de Barbezieux.

TRAVAUX

- La chaussée Route de Saint Quentin doit être reprise pour l'enrobé à chaud, à la charge de l'entreprise car les travaux réceptionnés ne sont pas acceptables.
- Complexe Jacques TATI : les travaux vont reprendre mais le projet de réfection du 1^{er} étage est remis en cause pour des difficultés administratives et des coûts excessifs.
- Tonte et désherbage en cours, plantations terminées.
- Projet de maison écologique avec le Centre Socioculturel et Réseau Pro prévu vers le complexe sportif.
- Rue Jean Remon : projet stoppé
- La communauté de communes prévoit de refaire l'enrobé de la rue de l'abattoir, du Centre de Loisirs et de la Route d'Angoulême

DPU : pas d'exercice

QUESTIONS DIVERSES

- Demande de Mr BONNIN de prise en charge des réalisations de tranchées par les services de la commune pour les branchements d'eau et d'assainissement. Accord du Conseil Municipal.
- Décision d'accorder au CCAS une subvention exceptionnelle de 500 € pour la participation au projet rails « Handi Move » pour Madame PHELIPPAUD.
- INFOS Abattoir : Voir bilan en fin d'année 2008 pour les prévisions d'investissement 2009.
- INFOS Château : l'instruction du Permis de Construire a été prorogé jusqu'au 31 octobre 2008.
- Fête de la Musique le 21 juin 2008 :
Mairie : 19h00 Chœur du Pays de Chalais
Place de la Fontaine : à partir de 19h30 Chorale « Melimélo-Vox » & Chorale du Palais
A partir de 20h15 : Joyful Fury, Tête à tête, Dragon's fly
- Feu d'artifice le 13 juillet 2008 tiré du Château de Chalais

Le Maire,
JC MAURY